

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 76 (1988)

Heft: [11]

Rubrik: Cantons actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Agenda

Peintures du poète

● Pierrette Micheloud expose ses peintures jusqu'au 26 novembre à la Galerie de l'Eglantine, Eglantine 6, à Lausanne. Le 17 novembre à 20, toujours à la Galerie Eglantine : récital de poésie avec accompagnement musical.

Femmes universitaires (VD)

Le mercredi 23 novembre, à 20 h 30, à la Maison de la femme, Eglantine 6 à Lausanne.

ne, conférence de Mme Sylvie Vial-d'Aumeries sur la profession de notaire.

Ondes-Femmes

Paroles et musiques de femmes tous les mercredis de 17 h à 22 h 30 sur FM 93.8 (Radio-Zones) : Ondes-Femmes, Remue-ménage et Radio-Pleine Lune vous invitent à vous mettre à l'écoute, à proposer vos collaborations, à transmettre vos informations (Ondes-Femmes c/o Radio Zones, 7, bd Carl-Vogt, 1205 Genève, tél. 023/50 40 51 41 en direct, CCP 12-1790-6 à Genève).

ADF Lausanne

Une nouvelle équipe

(srl) — La section de Lausanne de l'ADF fait peau neuve. On se souvient qu'une crise majeure avait secoué l'association l'hiver dernier, à la suite des désaccords surgis au sein du comité au moment des élections nationales (cf. notre dossier de janvier 1988). Lors de l'assemblée générale extraordinaire de février, un groupe de volontaires s'était formé pour tenter de mettre sur pied « une autre ADF ». Ce groupe présentait fin septembre, à la Maison de la Femme, les résultats de ses travaux.

L'ADF garde son nom et son slogan (« Responsabilités égales, droits égaux »). Un comité de sept membres (quelques anciennes et quelques nouvelles) prend les rênes de l'association, qui sera dirigée collégialement, avec l'intention d'en relancer les activités traditionnelles (cours, séminaires, information écrite aux membres, promotion). La nouveauté essentielle consiste en ceci que les membres du nouveau comité, peu impliquées dans le conflit qui avait suscité la crise, donnent la priorité à des objectifs de pragmatisme et de conciliation, dans l'intérêt d'un féminisme pluraliste qu'elles considèrent toutes comme encore nécessaire.

Par ailleurs, une proposition de changement des statuts est à

l'étude. Il s'agirait d'éviter que des membres en vue de l'association, qui seraient par ailleurs engagées politiquement, puissent prendre publiquement des positions contraires à celles de l'ADF.

Après l'assemblée statutaire, les membres présentes ont entendu une conférence de la sociologue Dominique Felder, venue présenter son livre *Les mutants pacifiques* (Ed. d'En Bas). Ce livre traite notamment des techniques de résolution des conflits élaborées par certains groupes de quartier en Californie. De quoi fournir au public matière à réflexion quant au règlement des différends internes de l'association...

Comptoir de Martigny

Familles et assurances sociales

Le 4 octobre dernier, le Centre de liaison des associations féminines organisait sa désormais traditionnelle rencontre dans le cadre du Comptoir de Martigny.

Après les vœux de bienvenue d'Anne-Marie Frank, présidente, et de Monique Conforti, conseillère communale, l'assemblée était invitée à suivre une conférence de Pierre Gilliland intitulée « Nouvelles formes familiales et sécurité sociale ».

Face aux problèmes démographiques gravissimes que nous vivons actuellement, Pierre Gilliland insiste sur l'urgence d'une politique familiale bien comprise : non pas nataliste, « on ne décrète pas des taux de natalité », mais dans le sens d'une plus grande justice sociale : « On ne reconnaît pas la maternité au sein de notre société et pourtant ce sont les mères qui élèvent les producteurs de demain. »

Dès lors, deux impératifs : reconnaître le travail reproductive, qui est un investissement en soi. « Il faut viser l'universalité des assurances sociales, développer la solidarité entre tous les groupes de la société, de façon que les « inactifs » comme les femmes aient aussi des droits propres et plus seulement des droits dérivés, comme c'est le cas aujourd'hui. Il s'agit de lever les barrages, financiers ou autres, qui interdisent à nombre de couples le choix d'un deuxième ou d'un troisième enfant. »

Mais aussi et surtout, car c'est à ce prix seulement que la natalité remontera : réviser le statut de la femme dans le sens de l'égalité, afin que son rôle de femme et de mère soit reconnu par la société tout entière : « Plus encore que l'aspect monétaire, c'est fondamentalement l'environnement social et symbolique qui est décisif. Redonner du sens et viser la personne dans son intégralité. »

ADF neuchâteloise

Loi sur l'impôt, bis

(ib) — Même si les noyaux actifs ne se renouvellent guère et s'étoffent peu, les ADF du canton de Neuchâtel ne vont pas trop mal. Lors de sa dernière assemblée générale, la section du littoral a eu le plaisir de saluer sa représentante au comité central de l'ADF. Mme J. Constantin assume en effet cette fonction qui devrait raffermir les liens avec le central.

A fin septembre, c'est l'ADF cantonale qui tenait également son assemblée générale.

De ces diverses rencontres ressortent les préoccupations actuelles des militantes neuchâteloises.

Tout d'abord, le sommeil profond dans lequel est plongé le rapport établi sur la « Situation de la femme dans le canton de Neuchâtel » et qui de-

vait aboutir à la discussion d'une mise sur pied d'un bureau à la condition féminine.

Le droit de la famille est actuellement en révision, et il se pourrait que ce volumineux rapport devienne un wagon de ce train-là. La motion du Parti socialiste « Des actes, moins de paroles » est aussi pendante. On dit dans les couloirs du Château que ces questions féminines, ralliées au droit de la famille, pourraient encore se discuter cette année. En ce cas, le temps presse.

Aussi, les Neuchâteloises comprennent peu à peu que l'action ne peut venir que des mouvements féministes existants. Lors de l'assemblée de l'ADF cantonale, Heidi Deney est invitée à parler de la nouvelle loi cantonale sur l'impôt. Une loi antisociale pour les familles monoparentales (voir FS mars 1988) et que l'Etat a voulu raccommoder en ajoutant, ce printemps, un supplément de déduction. Mais l'injustice demeure et les femmes chefs de famille en ont marre d'être assimilées à des célibataires. A tous points de vue, cette loi est décidément mal conçue et Heidi Deney a souligné les grandes injustices qu'elle engendre, pénalisant en quelque sorte les enfants des familles monoparentales. L'ADF va poursuivre sa réflexion sur ce sujet et envisage de mener une action concrète. Dans le corps politique, les empêtrés ne provoquent pas de rejet ; alors effectivement, il devient du devoir des femmes de réagir.

Centre de liaison du Jura

Un an d'activités

(fvk) — Le Centre de liaison des associations féminines jurassiennes vient de publier son rapport d'activités 1987-1988. Le Centre se veut un carrefour et ses objectifs sont de lier et d'informer les associations ainsi que de favoriser la formation personnelle, civique et professionnelle des femmes. Parmi les 24 associations membres, on trouve aussi bien les Femmes chefs de famille, que les Gourmettes et leurs intérêts culinaires, le Centre information femmes ou les Unions féminines catholiques.

Durant l'année, le CLAFJ a eu l'occasion de prendre posi-

tion lors des votations sur la loi concernant l'assurance maladie et maternité et, après un temps de réflexion, cherche à reprendre l'action pour obtenir notamment une garantie de la protection contre les licenciements durant toute la grossesse et l'obtention d'un congé de 16 semaines.

La 10e révision de l'AVS a également retenu l'attention du CLAFJ. Le dossier d'informations, mis sur pied par le comité, a mis en évidence les propositions jugées trop modérées de la Commission fédérale pour les questions féminines. Le Centre de liaison s'est adressé à la Commission fédérale en insistant sur l'introduction de deux rentes individuelles pour couple, ainsi que du bonus pour tâche éducative. Il s'est par contre opposé à l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes.

Dans les projets du Centre de liaison pour 1988/1989, on retrouve d'ailleurs l'AVS avec l'étude détaillée de la 10e révision. Les autres activités pré-

vues sont principalement l'examen d'une initiative concernant le libre passage en matière de prévoyance professionnelle, la mise sur pied d'un cours de formation pour responsables de garderies, ainsi que la publication d'une brochure sur les institutions cantonales.

Vous souhaitez soutenir activement le Centre de liaison ? Alors contactez sa présidente, Mariethé Mertenat, au (032) 93 27 87.

Genève

L'égalité devant la langue

(jbw) — Appliquer l'égalité et parler français, ce n'est pas facile quand à Paris des académiciens rétrogrades écrivent encore en 1988 « Madame le ministre ».

Eh bien, à Genève, après avoir inscrit un article sur l'égalité des droits entre fem-

mes et hommes dans la Constitution, après avoir créé un bureau de l'égalité, voilà le Conseil d'Etat qui a le courage, car il en faut, d'éditer un règlement concernant les formes féminines des noms.

En 1883 déjà, j'avais déposé avec Micheline Calmy-Rey une motion sur l'adaptation de la terminologie à l'égalité entre femmes et hommes et demandé au Conseil d'Etat de féminiser les noms de métier et de fonction des femmes actives dans les services publics. Nous avions été influencées alors par Benoîte Groult venue en Suisse romande pour une série de conférences.

Cinq ans après, les mentalités ont évolué. Mais il faut avouer que la délégue à l'égalité a beaucoup travaillé avec l'aide de linguistes pour arriver à résoudre à travers un règlement les problèmes de vocabulaire. Un lexique avec exemples sera publié dans quelques mois.

Ci-dessous, un extrait du règlement, dont la version complète peut être obtenue auprès de la rédaction.

Article 1

La forme féminine des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre est utilisée simultanément à la forme masculine lorsque la langue française le permet.

Art. 2

1 Le féminin des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre est, dans tous les cas où cela est possible, au moins marqué par la présence d'un déterminant féminin.

2 Lorsque la forme spécifique du féminin est possible, elle doit être créée selon les modèles existant dans la langue française.

Art. 3

Dans les cas où pour un même métier, une même fonction, un même grade ou un même titre existent plusieurs formes féminines, la profession concernée est consultée afin de déterminer un féminin unique.

Art. 4

Pour les noms féminins de métier qui n'ont pas de masculin, une forme masculine correspondante est dérivée selon les règles du français.

identique au féminin...

A sa clientèle féminine, la BCG propose aide et conseils en matière financière, bancaire et sociale.

Située 34 avenue de Frontenex (tél. 35 88 32), notre nouvelle agence est dirigée par Madame Marie-Antoinette Huguenin. Entourée de collaboratrices qualifiées et enthousiastes, elle propose à nos clients tant masculins que féminins l'éventail complet des services qu'assurent les 14 agences de la BCG.

Seule à Genève, une agence au féminin, identique aux autres... identique au féminin.

Banque hypothécaire du canton de Genève, votre banque cantonale

BCC